

Entre informalité et salariat Tensions et inégalités au sein des mobilisations collectives du secteur de la livraison à Bruxelles

Victoria Rakotomalala
Free University of Brussels, Belgium

Zephyr Vitali
Free University of Brussels, Belgium

Abstract This article examines a delivery workers' strike in Brussels that, for the first time, brought together undocumented couriers and trade unions. It explores the impact of platform labor on widening inequalities in both the labor market and collective representation. We argue that the platform model has contributed to a growing disconnect between trade unions and undocumented workers – individuals who are already under-represented. Drawing on participant observation and semi-structured interviews with union representatives and mobilized couriers, we analyze the conflicting interests generated by platform work, particularly the tension between the formal wage-based model promoted by unions and the informal working conditions experienced by couriers.

Keywords Platform capitalism. Arrival infrastructure. Wage-based model. Undocumented workers. Delivery riders. Informality. Syndicalism. Collective mobilisation.

Summary 1. Introduction. – 2. Méthodologie. – 3. L'articulation entre la lutte pour le bon emploi et la situation des sans-papiers. – 3.1. L'analyse syndicale: les plateformes contre le bon emploi. – 3.2. La position des sans-papiers: les ambivalences de l'informalité. – 4. L'impossible mobilisation par les syndicats des livreurs sans papiers ? – 4.1. Modalités de mobilisation divergentes et régression de l'action collective. – 4.2. Décalage avec la base et production d'intérêts contradictoires. – 5. Conclusion.



Peer review

Submitted 2024-10-30
Accepted 2025-03-17
Published 2025-05-20

Open access

© 2025 Rakotomalala, Vitali |  4.0



Citation Rakotomalala, Victoria; Vitali, Zephyr (2025). "Entre informalité et salariat". *Inequalities*, 2, 33-52.

1 Introduction

Les 30 avril et 1^{er} mai 2024, s'est déroulée à Bruxelles une grève des livreurs impliquant de nombreux travailleurs sans-papiers. Cette mobilisation surprend du fait qu'elle est le fruit d'une coalition entre livreurs avec et sans-papiers et La Maison des Livreurs (MDL), une organisation regroupant notamment le Mouvement Ouvrier Chrétiens (MOC) et des instances syndicales dont la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC), l'un des deux principaux syndicats belges.¹ Plusieurs piquets de grève se tiennent pendant deux jours dans les différents quartiers à forte activité de livraison. Face à la difficulté de mobiliser des travailleurs précaires et peu affiliés, le MOC met alors en place un système de caisse solidaire afin d'indemniser les grévistes non-affiliés. La mobilisation se distingue en outre par sa taille, avec près de 400 personnes sur le groupe WhatsApp de la grève, dont une part importante est présente aux piquets de grève. Les trois revendications principales sont la fin des déconnexions automatiques de la plateforme, l'augmentation des revenus et l'arrêt de la répression policière envers les livreurs. Le mouvement se conclut par un rassemblement devant les bureaux d'Uber, sans réponse de l'entreprise. L'après-grève voit quant à elle le souffle de la mobilisation retomber, en grande partie en raison d'un malentendu sur le paiement des indemnités de grèves via la caisse solidaire conduisant à une rupture de confiance envers le syndicat.

Cette grève 'improbable' (Collovald, Mathieu 2009) constitue un cas symptomatique pour comprendre les transformations qui ont affecté l'économie de plateforme et les tensions que ces transformations impliquent pour l'action collective. Depuis son avènement au milieu des années 2010, l'économie de plateforme apparaît aux yeux de la littérature sociologique comme une forme de « laboratoire du capitalisme » (Cingolani 2021, 16) dont l'analyse nous informerait sur les transformations à venir dans le monde du travail. À travers l'externalisation des travailleurs (Srnicek 2017), le contrôle algorithmique (Rosenblat, Stark 2016) et la mobilisation des statuts atypiques, les plateformes ont souvent été interprétées comme les signes d'une nouvelle étape dans la précarisation du modèle d'emplois salarial (Bernard, 2020 ; Abdelnour, Bernard 2018). En même temps que le travail se précarise, des pratiques de résistance et d'organisation hors

¹ Nous nous concentrons principalement ici sur les actions qui ont été mis en place par la CSC car l'autre principal fédération syndicale belge, la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB) a été peu présente sur le terrain des plateformes, si ce n'est qu'elle s'est démarquée par la signature d'un accord secret entre sa centrale des transport (UBT) et Uber, très critiqué par les travailleurs et autres syndicats. Pour une analyse de cet accord voir (Brodersen et al. 2023).

du cadre syndical se sont développées face au contrôle intrusif des algorithmes (Marrone, Finotto 2019; Popan 2021).

Dans la même lignée, la lutte pour la défense des travailleurs de plateforme a été saisie à l'origine par la CSC comme un porte bannière de la lutte pour la défense du "bon emploi", dans un contexte d'externalisation et de remise en cause des rapports de force basés sur la négociation collective. Le syndicat, inquiet d'une potentielle généralisation de ce mode organisationnel, s'est emparé du phénomène des plateformes (Brodersen, Martinez, 2022) en s'appuyant sur l'innovation organisationnelle (Marrone, Finotto 2019 ; Dufresne, Leterme 2021) et, plus spécifiquement en ce qui concerne la livraison, sur les procès en requalification de statut, dans le but de réinscrire l'activité dans le cadre du salariat et des protections légales qui l'accompagnent (Brodersen et al. 2023). Or, cette stratégie s'accommode mal de l'évolution et des intérêts de la main-d'œuvre, dont ceux des travailleurs sans-papiers, tels qu'ils sont apparus dans le cadre de cette grève.

En effet, les plateformes de livraison émergent comme un acteur majeur facilitant l'absorption d'une force de travail issue des déplacements transfrontaliers. Elles font aujourd'hui partie d'un maillage complexe de diverses 'infrastructures d'arrivée' (Doorn, Vijay 2021, 1131), c'est-à-dire de « lieux, services, institutions, technologies et pratiques auxquels les individus sont confrontés au cours du processus migratoire » (Felder et al. 2020, 55). Dans le cadre de la plateforme du travail et des migrations, la notion 'd'infrastructure d'arrivée' met en lumière deux dimensions principales. Premièrement, la facilité à contourner les obstacles au recrutement et les opportunités de revenus ont peu à peu fait des plateformes un bastion pour une main-d'œuvre au statut migratoire précaire (Altenried 2021; Lam, Triandafyllidou 2021). Ce faisant, les infrastructures sont liées à un réseau informel de ressources et d'opportunités, et contribuent ainsi à la formation de projets et d'aspirations migratoires chez les individus (Felder et al. 2020). Deuxièmement, l'intégration économique des migrants par le biais des plateformes s'avère ambivalente ; Cottom décrit cette « inclusion comme 'prédatrice', dans la mesure où elle repose sur des 'termes extractifs' » (2020, 443) reproduisant de ce fait des formes préexistantes d'exploitation d'une main-d'œuvre racialisée (Bernard 2023; Baril 2023; Gomes 2022). Ceci conduit à une propension plus élevée de travailleurs issus de la migration à accepter des formes d'emploi se distinguant du salariat traditionnel par l'absence de protection sociale et des structures organisationnelles différentes (Gomberg-Muñoz 2010; Raess, Burgoon 2015). Le modèle d'emploi des plateformes repose ainsi sur l'institutionnalisation, à des fins prédatrices, de l'informalité dans laquelle évoluent les migrants précaires (Casilli 2016).

Se pose alors la question de l'impact des plateformes sur le renforcement des inégalités sur le marché du travail. Partant de là, nous

défendons la thèse selon laquelle le modèle des plateformes, en produisant des intérêts contradictoires, a contribué à la déconnexion entre syndicats et travailleurs sans-papier, déjà faiblement représentés et privés du soutien stratégique et pratique dont bénéficient d'autres catégories de travailleurs précaires. Les mobilisations collectives au sein de l'économie de plateforme sont à ce titre des terrains particulièrement féconds pour étudier le décalage entre syndicats et travailleurs sans-papiers. Dans cette optique, nous analysons ici le cas de la grève en tant que révélateur des intérêts contradictoires produits par les plateformes, entre la stratégie de requalification défendue par les syndicalistes et l'informalité prédatrice dans laquelle se retrouvent les livreurs.

2 Méthodologie

Notre analyse part de l'observation d'une grève de livreurs ayant eu lieu à Bruxelles les 30 avril et 1er mai 2024. Il s'agissait de la première action collective d'envergure dans le secteur de la livraison, mobilisant la main-d'œuvre sans-papier, et ce, après plusieurs années de déclin des mobilisations collectives dans le secteur. Cette observation est particulièrement féconde pour examiner le rapport syndical aux livreurs sans-papiers, puisqu'elle permet à la fois de mesurer la distance qui s'est creusée entre l'institution syndicale et les travailleurs, ainsi que le rapprochement plus récent dans le cadre de la grève. Dès lors, l'enjeu est ici de montrer les conditions ayant rendu possible cette mobilisation 'improbable', tout en relevant les différences d'intérêts ayant structuré le mouvement.

Nous avons donc complété notre observation par des entretiens semi-directifs auprès des syndicalistes et de militants engagés dans le mouvement, ainsi qu'auprès de livreurs sans-papier mobilisés. Conscients que les travailleurs mobilisés sont les 'moins précaires des précaires', ou du moins, dans notre cas, ceux les moins éloignés du fait syndical, nous avons décidé d'élargir notre enquête aux travailleurs sans-papiers qui ne s'étaient pas mobilisés. Néanmoins, nous avons rencontré de grandes difficultés méthodologiques lors de la récolte d'entretiens auprès de ces derniers. La méfiance ou l'incompréhension envers notre curiosité sociologique – attestée par les nombreux faux numéros de téléphone que nous avons reçus lorsque nous démarchions les livreurs –, le manque de temps, ou encore la barrière récurrente de la langue ont été autant de facteurs qui ont compliqué notre contact avec la population d'enquête. Ainsi, seuls trois entretiens ont pu être enregistrés auprès de cette population. Nous avons alors donné à notre approche une dimension plus ethnographique en favorisant la présence prolongée dans les zones de forte activité de livraison, et le bouche à oreille. Nous avons aussi

privilegié les petits entretiens sommaires et informels non enregistrés, mais répétés auprès des livreurs que nous rencontrions le plus régulièrement, aux longs entretiens fleuves, souvent impossibles pour cette catégorie de travailleurs. Là aussi cependant, il est fort probable que nous ayons fait face à un biais de sélection envers les plus précaires, puisque les livreurs rencontrés étaient souvent ceux qui possédaient la meilleure maîtrise du français ou qui possédaient le plus de temps. La méfiance n'a jamais non plus totalement été effacée comme en témoigne la déclaration d'un de nos enquêtés : « À moins que vous ne soyez vous-même sans-papiers, il y a des choses sur Uber que nous ne pouvons tout simplement pas vous dire ».²

Les livreurs rencontrés dans ce cadre partagent un profil socio-démographique et une trajectoire migratoire relativement homogène. Il s'agit pour la plupart de jeunes hommes dans la vingtaine venants du Maghreb ou d'Afrique sub-saharienne. Ils sont souvent arrivés en Belgique dans les 5 dernières années sans leur famille et ont en général quitté leur pays d'origine pour des raisons économiques, ou ont été déboutés de la procédure d'asile. A ce titre, certains des livreurs les plus actifs lors de la grève se démarquent par une trajectoire marquée par le même militantisme politique qui les a conduits à quitter leur pays d'origine face à la répression qu'ils y rencontraient. Ce militantisme s'est par la suite prolongé tout au long de leur parcours migratoire sur les questions liés aux sans-papiers.

Ce matériau a ensuite été analysé à travers un codage thématique des entretiens et des observations. Etant donné que les entretiens informels menés pendant nos observations de rue ne pouvaient pas faire l'objet du même traitement systématique, nous les avons utilisés pour consolider les codes construits à partir des entretiens retranscrits, sur la base de nos notes de terrain. Ce codage a abouti à l'élaboration de deux arbres thématiques distincts, eux-mêmes divisés en deux arbres reprenant (3.1) la structure du discours et de la stratégie des différents acteurs syndicaux impliqués dans la grève concernant la question du travail de plateforme, et l'intégration de la problématique des travailleurs sans-papier à cette question. Le deuxième embranchement thématique (3.2) opère la même reconstruction du point de vue des travailleurs sans-papiers, et vise à rendre

2 Le consentement éclairé a été central dans la conduite des entretiens. Les objectifs de la recherche ont été présentés de manière transparente, avec l'assurance d'anonymat et de volontariat pour les participants. Étant donné la précarité des interviewés, la confidentialité a été priorisée : les contenus des entretiens ont été anonymisés et aucune information permettant d'identifier les individus n'a été divulguée. Concernant l'usage des données, nous avons évité de mentionner des éléments pouvant avoir un usage répressif (comme les noms de quartiers), en partant du principe que la présence de sans-papiers et la pratique de location de comptes parmi les livreurs à Bruxelles sont déjà connues.

visibles les formes de revendications et intérêts liés à leur statut migratoire ainsi que la spécificité de ces intérêts dans le cadre du travail de plateforme ; le troisième embranchement thématique (4.1) est relatif à l'organisation collective sous l'angle de l'enjeu de la constitution de la base du point de vue syndical. Enfin, le quatrième arbre thématique (4.2) revient sur la problématique organisationnelle du point de vue des livreurs et s'intéresse à la manière dont les plateformes produisent des intérêts contradictoires entre les modes d'organisation syndicaux et les besoins des livreurs sans-papiers dans leur expérience quotidienne de travail.

Du coursier étudiant au livreur sans-papiers

En Belgique, la CSC a été la première organisation syndicale à s'engager sur le terrain du travail de plateforme, plus particulièrement via le secteur de la livraison, à travers l'établissement de liens avec le Collectif des Coursier.ère.s qui s'était constitué en 2016 face aux dégradations des conditions de travail.³ La main-d'œuvre est alors composée principalement d'étudiants ou de travailleurs à temps partiel utilisant l'application pour compléter leurs revenus, souvent amateurs de vélo et aspirant à un travail en plein air. Ceux-ci sont employés via un système de portage salarial entre Deliveroo et la coopérative SMart. En 2017, la rupture de la convention entre SMart et Deliveroo intensifie la lutte sur le terrain contre la dégradation des conditions d'emplois et pour la préservation du statut salarial. Cette dégradation des conditions d'emplois est encore accentuée en 2018 avec l'adoption par les plateformes de livraison du régime 'Peer-to-peer' – dit P2P –,⁴ qui autorise à travailler sans statut, au prisme d'un régime défiscalisé plafonné à un certain montant de revenus par année. La CSC lance alors une nouvelle section en 2018, United Freelancer (UF), destinée à fournir des services syndicaux aux travailleurs en dehors du cadre salarial, dans l'idée de proposer une adaptation organisationnelle à l'usage de statuts et régimes atypiques par les plateformes. Parallèlement, les travailleurs du Collectif des Coursiers et la CSC, via UF entament une série de procès en requalification afin

³ Pour une approche détaillée de la formation et de l'évolution du collectif des coursiers, voir (Dufresne et al. 2018)

⁴ La loi du 18 juillet 2018 relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale, dite loi 'De Croo' introduit un nouveau régime fiscal pour les revenus liés au travail associatif et aux services occasionnels entre citoyens. Les revenus de l'économie collaborative, générés à partir du 1er janvier 2018, sont exonérés d'impôts tant qu'ils ne dépassent pas 6 130 euros par an, montant indexé pour 2018. (Arrêté royal du 3 juillet 2019 modifiant l'AR/CIR 92 en matière des revenus issus de l'économie collaborative).

de réinscrire le travail de plateforme dans le cadre des droits et de la représentation associés au salariat.

C'est au cours de cette période que le secteur connaît une évolution progressive de la composition de sa main-d'œuvre. Le régime P2P, et l'implémentation d'Uber Eats qui tire profit de ce régime, combiné à la dégradation des conditions de travail et de rémunération ont pour effet d'accentuer l'informalisation de l'accès au travail de plateforme, et d'y attirer une main-d'œuvre de plus en plus précaire désireuse d'accéder à des revenus rapidement. On retrouve alors dans le secteur de la livraison de moins en moins d'étudiants blancs, et de plus en plus de travailleurs migrants, dont notamment une grande partie de travailleurs sans-papiers⁵ louant son compte à un tiers inscrit aux plateformes sous le régime P2P. Il s'agit principalement de jeunes hommes issus de l'immigration subsaharienne et magrébine. Les travailleurs qui développent leurs activités sous cette configuration font face à une précarité et une dépendance accentuée, notamment en raison du redoublement de leur subordination vis-à-vis du tiers loueur.

Par ailleurs, les membres du Collectif des Coursier.ère.s cessent progressivement d'exercer l'activité de livraison et UF se retrouve déconnecté de cette base de travailleurs militants historiques qu'elle n'arrive pas à reconstituer chez les nouveaux travailleurs migrants. Une Maison des Livreurs (MDL)⁶ est mise en place en 2022 par le MOC et UF, dans le but de fournir aux livreurs un espace de sociabilité et de politisation, mais la dynamique de mobilisation démarre difficilement. S'ensuit une régression de l'action collective et des mouvements de mobilisation, en même temps que se poursuivent les procès en requalification et l'action de la CSC pour l'interdiction du P2P.

5 La proportion exacte de travailleurs sans-papiers dans le secteur de la livraison à Bruxelles reste délicate à déterminer, en raison même de l'informalité qui encadre leur inscription dans l'activité. Le débat sur les chiffres est d'ailleurs une polémique structurante de notre terrain. En effet, de nombreux interviewés, livreur ou militant de terrain, ont émis de vives critiques à l'encontre des chiffres très bas annoncés régulièrement par les acteurs syndicaux dans les différents médias ou interventions publiques, y voyant là une tentative de minimiser l'ampleur du phénomène. Nous ne nous risquons donc pas ici à fournir des données de cadrage précises.

6 Deux autres structures syndicales participent également à l'ouverture de la « Maison des livreurs », de façon plus indirecte. Il s'agit des Jeunes FGTB, antenne de la FGTB dédiée aux jeunes travailleurs, et de la CSC-CNE, la centrale responsable des employés, des communications et de la culture.

3 **L'articulation entre la lutte pour le bon emploi et la situation des sans-papiers**

3.1 **L'analyse syndicale : les plateformes contre le bon emploi**

Les réactions des différents acteurs de la CSC face à la précarisation du travail et à sa platformisation, dénotent une vision qui s'inscrit dans une tradition syndicale marquée par la défense du compromis social. Dans un premier temps, des acquis considérés comme « obtenus démocratiquement » sont perçus comme menacés par la généralisation du travail via les plateformes. Selon le fondateur et actuel responsable de UF, permanent à la CSC, la lutte dans le secteur de la livraison de repas représenterait « le porte-drapeau » de la défense des conditions de travail, tant de ces travailleurs, que des travailleurs « traditionnels ». En d'autres termes, l'analyse syndicale présente l'ubérisation comme le symptôme le plus visible de l'avancée d'une précarisation généralisée qui s'étend à l'ensemble du marché de l'emploi comme l'explique ici le responsable d'UF.

C'est-à-dire que c'est ce qui est peut-être le plus visible [...] au sens de vouloir faire exploser le cadre démocratiquement fixé qui n'était encore qu'un maigre compromis pour avoir des conditions de travail raisonnables et minimales pour les travailleurs.

Le P2P est vu tel un modèle dérégulateur, réduisant le travail à la réalisation de tâches ponctuelles, au management algorithmique et à l'hyper-flexibilisation. En réponse à ce phénomène, la stratégie de UF dans le cadre de la livraison a été de mettre l'accent sur la reconnaissance du statut de salarié, afin de faire gagner du terrain au 'bon emploi.' Puisque ce statut implique la protection des droits du travail, ce dernier est perçu comme la solution la plus apte à répondre aux intérêts des travailleurs. D'un point de vue syndical, le statut salarié traduirait les revendications des livreurs, en plus de constituer le fondement sur lequel les syndicats ont établi leur légitimité dans le cadre de la négociation collective. Comme l'explique le responsable de UF, si ces travailleurs bénéficiaient d'un véritable statut de salarié, de nombreux problèmes actuels, tels que les déconnexions abusives, seraient évités.

Il se fait, et ça, c'est un moyen, que s'ils étaient salariés, alors s'appliqueraient d'office, par l'enchaînement légistique des lois, les protections, l'application du droit du travail, l'application des minima salariaux, etc. Donc c'est plus un moyen, ici. Un moyen qui, en plus, est pertinent, puisque, de toute façon, on s'en fout un petit peu de la vérité juridique, ou la beauté juridique des choses, mais juridiquement, les gens doivent être dans le statut qui correspond à leur situation. Est-ce qu'il y a subordination, oui ou non ? Et oui, il y a subordination. Ce n'est pas moi qui l'ai choisi, c'est pas

moi qui l'ai demandé, c'est pas les livreurs qui l'ont demandé, mais elle est là, parce que les plateformes l'exercent, tout simplement. Et donc, s'il y a subordination, ils doivent être salariés, et donc avoir tous les avantages, les bénéfices, les protections qu'amène le droit du travail.

Dans ce contexte, une autre difficulté vient de l'intégration de la question des sans-papiers dans la lutte syndicale dans un contexte de stigmatisation de la migration, comme l'exprime ici un permanent syndical de la CSC travaillant auprès des livreurs.

Certains vont dire, oui, mais d'un point de vue lobbying, d'un point de vue efficacité de nos revendications, coupler la question du bon emploi et la question du sans-papiers, est-ce que ce n'est pas empêcher que certaines choses avancent aussi ? [...] Et je suis aussi d'accord, de dire qu'on doit défendre tous les travailleurs indépendamment du fait qu'ils aient des papiers ou qu'ils n'en aient pas. On ne doit pas chercher à écarter les travailleurs sans papiers du reste des travailleurs.

Cet extrait met en lumière les tensions institutionnelles interne au syndicat lorsqu'il s'agit de prendre en compte la situation des travailleurs sans-papiers. Cela correspond à un questionnement éthique favorable à l'inclusion de tous les travailleurs dans les luttes sociales. Par ailleurs, selon le responsable de UF, le risque demeure que la mention du travail des sans-papiers fasse l'objet de récupération politique et nuise à l'obtention de revendications syndicales.

Je suis peut-être un peu trop méfiant là-dessus pour moi, c'est vraiment à double tranchant je sais que j'ai souvent dit à des gens [...] « Ne parlez pas trop de la question des sans-papiers ». Ce n'est pas parce que ce n'est pas important, on le sait bien, mais parce qu'en parler, si c'est ça qui passe dans les médias ça peut générer un effet boomerang.

On voit ici que l'invisibilisation de la question des sans-papiers s'explique autant par des contraintes institutionnelles et stratégiques, que par la crainte d'une récupération politique de la lutte. Aussi, lors du mouvement de grève, l'invisibilisation des travailleurs sans papiers a été considérée comme nécessaire au vu des difficultés déjà rencontrées avec les forces de police sur le terrain, en raison de la racialisation des travailleurs. D'un point de vue stratégique, les conséquences d'un environnement juridique et politique défavorable ont poussé les acteurs syndicaux à se concentrer sur l'identité de travailleur commune aux livreurs avec et sans-papiers, quitte à tempérer l'importance de la dimension raciale des dominations sur le marché du travail.

Par le passé, cette lecture de classe a maintes fois justifié l'implication de la CSC dans les luttes des sans-papier et renvoie à la lutte contre le *'dumping social'*. Les sans-papiers étant inclus au sein de la

classe des travailleurs comme une catégorie de travailleurs qui, du fait de son statut migratoire, était particulièrement vulnérable aux risques d'exploitation (Mauzé, Vertongen 2017). Cette approche, assumant l'universalité et le partage d'une identité commune et valorisante de 'travailleur', s'est à plusieurs reprises retrouvée en tension avec une vision particulariste, qui reconnaît les besoins spécifiques de certains travailleurs. Ses dont l'expérience du travail s'imbrique dans des relations de race et de genre, et pas seulement dans des relations avec l'employeur (Alberti, Holgate, Tapia 2013). Bien que le particularisme ne soit pas absent du discours de la CSC, il se heurte aux stratégies syndicales, centrées sur la restauration du salariat. Ainsi, la manière dont les acteurs syndicaux de la CSC comprennent leurs propres intérêts ainsi que ceux des travailleurs demeure influencée par les arrangements institutionnels en place.

3.2 La position des sans-papiers : les ambivalences de l'informalité

Du côté des militants et livreurs sans-papier, cette tension entre le P2P et la reconnaissance du salariat est reconnue. Ces travailleurs se retrouvent souvent pris dans des plateformes telles qu'Uber, qui fonctionnent comme une infrastructure d'intégration initiale au marché du travail. Bien que le salariat ne soit pas vu d'un mauvais œil par les sans-papiers, ces derniers s'interrogent sur les possibilités réelles d'articulation entre celui-ci et leur statut migratoire. C'est ce que souligne un militant et livreur sans-papiers marocain.

Normalement, le P2P ce n'est pas le bon système. Mais avant de demander le bouleversement vers un [autre] système, il faut qu'on pense aux travailleurs. Ses qui travaillent dans ce système-là. Si on veut du droit, c'est pour les travailleurs. Ses. Donc c'est impossible de demander, disons, le salariat, mais on ne pose pas la question des travailleurs. Ses. Le salariat, mais pour qui ?

Le P2P, à cet égard, est ambivalent : il représente une forme d'opportunité économique pour les sans-papiers, mais il renforce également leur vulnérabilité en les maintenant dans une précarité sans protection sociale (Doorn, Vijay 2021). Paradoxalement, ce système entraîne une dépendance rapide, comme le souligne un livreur nigérien en procédure d'asile, sans permis de travail.

Parce qu'avec Uber, c'est le seul travail que j'ai eu. C'est le seul travail que j'ai eu avant d'avoir mon permis de travail. Et c'est ce qui m'aide beaucoup. [...] Il y a des gens aussi, ils te regardent comme un sans-papier. Oui. Il y a des gens qui disent que c'est un sans-papier qui fait ce travail.

La dépendance au travail informel parmi les livreurs sans-papier illustre la manière dont ils sont intégrés dans le marché du travail à travers le P2P et la location de compte à des tiers possédant un titre de séjour. Ce phénomène repose en grande partie sur une forme de cooptation communautaire, où les réseaux informels jouent un rôle clé. Leur invisibilisation découle en partie de cette situation, avec une difficile reconnaissance de leur contribution économique en raison de l'illégalité de leur situation de travail. Cependant, le discours des livreurs démontre aussi la façon dont cette invisibilisation s'accompagne paradoxalement d'une hyper-visibilisation dans l'espace public, lorsqu'il s'agit de répression et de stigmatisation liée à leur statut de migrants sans-papiers (Robins 2023). Ces derniers ne perçoivent pas non plus un réel questionnement de la part du syndicat sur l'impact de l'imposition du salariat sur leur statut. C'est ce qu'exprime un autre livreur originaire de Guinée.

Les syndicats ne voient pas ces gens. C'est pour ça qu'ils proposent le salariat. Mais au moins, les sans-papiers travaillent.

En conséquence, certains travailleurs sans-papiers voient leur revenu menacé par l'approche syndicale qui semble inadaptée à leur situation. Cette situation a conduit certains livreurs à réfléchir à la manière de lier la question de la régularisation des sans-papiers aux luttes syndicales. Toutefois, l'absence de règles précises définissant les conditions de régularisation dans le droit belge, ainsi que la non-reconnaissance du travail accompli dans ce cadre, ont fortement limité ces initiatives, comme l'exprime ici un livreur sans-papier ayant milité pendant la grève.⁷

En fait, ils ne veulent pas. Ils ne veulent pas parce qu'ils voulaient vraiment dire qu'en Belgique, il n'y a pas de régularisation, alors vous devriez aller ailleurs [...] Vraiment, on a beaucoup pensé à ça. C'est vraiment dur. Tant qu'on travaille vraiment par un intermédiaire, je dirais le propriétaire de compte, c'est vraiment difficile de prouver le lien entre le travailleur... Le travailleur, c'est déjà le lien. Il y a vraiment des règles. Mais comment prouver que vous travaillez chez Uber, c'est vraiment difficile.

Cette difficulté, combinée à la menace répressive qu'implique l'identification d'un mouvement à la lutte des sans-papier, a complexifié sensiblement la structuration des revendications par les principaux

⁷ Conformément aux articles 9bis et 9ter de la loi de 1980 sur l'immigration, la demande de permis de séjour est ouverte aux étrangers qui ont établi un domicile en Belgique. Cette demande peut être faite sur la base de « circonstances exceptionnelles et à condition que l'étranger dispose d'un document d'identité », ou sur la base d'« une maladie qui présente un risque réel pour sa vie ou son intégrité physique ». (Loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, 1980)

intéressés au moment de la grève. En effet, en l'absence d'un accord commun il a été finalement décidé de ne pas se présenter en tant que "grève de travailleur sans-papiers" et d'axer surtout les revendications sur les questions liées aux conditions de travail en tant que telles, à savoir la rémunération et les déconnexions. Une troisième revendication cependant demandait la "fin du climat répressif" qui entoure le travail de livraison et traduit ainsi sans les nommer les enjeux liés à la situation administratives des travailleurs.

Si l'invisibilisation du statut de sans-papiers et l'écartement de la question de la régularisation peuvent certes contribuer à atténuer certaines tensions politiques, elles ont également permis à certains de se mobiliser en revendiquant leur identité de travailleurs. Cette double facette montre que, en taisant une partie de leur réalité, ces travailleurs ont trouvé dans leur condition professionnelle un levier pour participer au mouvement. C'est ce qu'exprime un jeune livreur nigérien. Arrivé en Belgique en 2018, il a été débouté de la procédure d'asile et est depuis sans titre de séjour. Lors de notre rencontre, il nous montre fièrement les images d'un documentaire réalisé lors de la grève, dans lequel il apparaît aux côtés de ses collègues. Il déclare alors :

Ça n'a rien changé, mais si on recommence, je suivrai. Je me suis syndiqué parce que je suis sans-papiers, c'est 5 euros par mois.

Ce témoignage illustre la lutte pour la reconnaissance en tant que travailleurs qui a animé les sans-papier ayant participé à la grève, et montre l'importance des réussites symboliques. Là où les syndicats s'appuient sur des cadres institutionnels et des revendications structurelles, les travailleurs sans-papiers se montrent plus réceptifs aux formes plus symboliques et communautaires de mobilisation. Notamment via la création d'un sentiment d'inclusions au sein d'un mouvement de travailleurs et d'une solidarité inclusive entre travailleurs avec et sans-papiers. Toutefois, ce sentiment de réussite ressenti sur le moment par les travailleurs contraste avec celui d'échec perçu du côté syndical, qui déplore l'absence de négociation collective avec l'entreprise, et avec la démobilisation à plus long terme des travailleurs sans papiers.

Ainsi, le cas de la grève des livreurs illustre comment l'affaiblissement du pouvoir structurel des syndicats, fondé sur la capacité de négociation sur le lieu de travail, s'est combinée à une difficulté à recentrer l'attention sur la construction et la diffusion de discours s'appuyant sur des « significations symboliques qui résonnent auprès des communautés » (Webster et al 2016, 216). Typiquement, l'absence de revendications prenant en compte le statut migratoire des livreurs sans-papiers a empêché la construction d'une lutte collective de longue durée qui intègre pleinement leurs intérêts et a

entraîné des conséquences directes sur le maintien d'une base mobilisable et solidaire.

4 L'impossible mobilisation par les syndicats des livreurs sans papiers ?

Les contradictions entre le discours syndical et le discours des livreurs sur les enjeux liés aux plateformes soulèvent une problématique importante. En effet, l'action syndicale alors même qu'elle tend à invisibiliser les livreurs sans-papiers dans sa stratégie et son discours, dépend de ces mêmes travailleurs pour constituer une base mobilisable. La composition de la main-d'œuvre rend les livreurs moins accessibles via les modes d'organisation développés jusqu'ici par les syndicats pour s'adresser aux travailleurs de plateforme. Ainsi, on ne compte pratiquement aucune mobilisation collective d'ampleur dans le secteur sur la période allant de 2019 à 2024 en Belgique, et aucune mobilisation impliquant des travailleurs sans papiers. On peut dès lors investiguer les adaptations plus ou moins fructueuses des syndicats pour pallier cette difficulté.

4.1 Modalités de mobilisation divergentes et régression de l'action collective

Le travail de plateforme, du fait de ses spécificités organisationnelles et structurelles induisant individuation, dispersion spatiale de la main-d'œuvre, invisibilisation de la figure patronale et usage de statuts atypiques, a dès le départ posé des difficultés d'organisation aux syndicats qui ont dû adapter leurs méthodes. À cet égard, la CSC fait office de pionnière en Belgique à travers le lancement relativement précoce de UF. Cette structure est précisément pensée pour ancrer le syndicalisme auprès d'une population de travailleurs qui aurait été maintenue hors-radar par les modes d'organisations traditionnels. Cependant, si ce dispositif a pu porter ses fruits à ses débuts, la transformation de la composition de la main-d'œuvre en a peu à peu diminué l'efficacité. Les différents acteurs syndicaux travaillant auprès des livreurs pointent du doigt une série de nouvelles difficultés. Le premier problème évoqué est souvent celui de la frontière linguistico-culturelle et la distance sociologique séparant les communautés de travailleurs migrants des syndicalistes et des militants de terrains, compliquant la communication auprès de la base.

C'est face à ce problème de déconnexion avec la base que les militants restants du Collectif des Coursiers ouvrent en 2022, en collaboration avec le MOC Bruxelles et UF, la Maison des Livreurs (MDL), dont le but est d'offrir un espace de sociabilisation et de permanence

syndicale aux livreurs dans une perspective de politisation et d'organisation des travailleurs. Une permanence syndicale en rue est aussi organisée dans les zones de forte activité de livraison. Néanmoins, la dynamique mobilisatrice de cette initiative se heurte au décalage sociologique entre les militants et bénévoles de la MDL, composés d'anciens livreurs militants, de syndicalistes et de chercheurs, et la nouvelle composition racisée de la main-d'œuvre dans la livraison. En outre, cette action centrée sur la permanence et plus particulièrement sur le problème des blocages de comptes a pour effet d'exclure les sans-papiers puisque ceux-ci travaillent via les locations de comptes de tiers, et plus généralement, dans des conditions informelles sur lesquels les recours légaux n'ont que peu de prise.

Or, cette difficulté à mobiliser contraste avec le constat manifeste de réseaux communautaires importants, qui constituent des ressources pour les livreurs ; des formes d'organisations collectives spontanées et informelles s'y mettent en place. L'interconnaissance communautaire, favorisée par la présence prolongée en rue et le recrutement par cooptation que favorisent les plateformes, donnent lieu à des formes de solidarité plus ou moins organisées. Les stratégies développées dans ce cadre sont dès lors plus ancrées dans les problèmes quotidiens des livreurs et tiennent compte de la situation administrative et des dimensions raciales du travail. Ce sont, par exemple, les listes sur les réseaux sociaux de restaurants où les livreurs ont subi des traitements racistes, ou le partage d'informations sur les contrôles de police en rue, la mise en contact avec des nouveaux loueurs de compte lorsqu'il y a eu des abus ou une rupture de la relation avec le précédent, etc.

C'est d'ailleurs la mobilisation de ces réseaux communautaires par les syndicats, via le MOC Bruxelles et la MDL, qui va rendre possible la grève de 2024. À partir de fin 2023, des contacts vont se nouer avec des livreurs sans-papiers aux profils plus facilement accessibles pour les syndicats. En effet, ce sont des travailleurs qui possèdent un capital militant tiré de leur expérience politique dans leur pays d'origine, ainsi qu'une bonne maîtrise du français. Ils jouent à ce titre un rôle important dans la structuration des revendications venant du terrain et constituent le relais principal de la coordination organisationnelle entre syndicat et travailleurs sans papiers au moment de la grève. Néanmoins, contrairement à ce qui avait pu être observé avec la première vague de livreurs militants organisés autour du Collectif des Coursiers (Dufresne, Leterme, Vandewattyne 2018), aucun de ces livreurs n'est par la suite intégrés durablement au sein des différentes institutions syndicales ou militantes organisées autour de la lutte des coursiers.

Ce problème d'intégration s'explique en partie par le malentendu autour de la caisse de grève mise en place par la MDL. Celle-ci devait s'appuyer sur des fonds extérieurs et ainsi servir à indemniser

à hauteur des donations les travailleurs non-affiliés et permettre la mobilisation des travailleurs les plus précaires. Mais le dispositif rencontre une série de problèmes liés à la communication auprès des grévistes et à des retards de paiements, notamment en raison de la difficile traçabilité des livreurs mobilisés. Ce faisant, elle a donné l'impression d'une inégalité entre livreurs affiliés et non-affiliés, les premiers ayant reçu une indemnité nettement supérieure aux seconds, et a entretenu l'image confuse d'un syndicat mobilisant les travailleurs à des fins instrumentales. Combiné à l'absence de résultat de la grève du point de vue des revendications, ce malentendu a finalement contribué à approfondir la méfiance des livreurs envers les syndicats comme l'indique ici, un livreur sans-papiers mobilisé pendant la grève :

On a fait 2 jours, et on a perdu beaucoup de temps, on a perdu beaucoup de gens comme ça, qui n'ont pas encore fait confiance au syndicat.

Les stratégies de mobilisation mises en place par UF et la MDL ont à ce titre eu un effet ambivalent. Si elles ont permis une alliance momentanée avec les travailleurs les plus précaires, ses conséquences à posteriori ont approfondi la méfiance de ces derniers envers le mouvement syndical.

4.2 Décalage avec la base et production d'intérêts contradictoires

Ainsi, malgré ces adaptations constantes, le syndicalisme n'est pas parvenu à s'imposer aux livreurs sans-papiers au-delà de la grève. Plus fondamentalement, cette déconnexion est souvent expliquée par une sorte de 'méfiance' envers les syndicats que certains syndicalistes interprètent comme le résultat d'une méconnaissance du fait syndical de la part de ces nouveaux travailleurs migrants, comme l'exprime ici l'un des permanents CSC travaillant auprès des livreurs :

Donc, je dirais qu'il y avait une méconnaissance de la part des livreurs, [de] qu'est-ce qu'un syndicat, très largement. Alors, ça dépend, parce que la population [...] qui faisait la livraison a peut-être évolué. [...] Je pense qu'il y a bien eu une phase où, au départ, on avait affaire à beaucoup plus d'étudiants, pour arrondir les fins de mois. Une population, alors peut-être avec un niveau d'éducation un petit peu plus élevé qu'aujourd'hui. Donc, qui peut-être avait plus conscience du fait que tout ça existait. Aujourd'hui, on a vraiment affaire très largement à une population assez précaire.

Cette lecture était particulièrement présente au lendemain de la grève, en réponse au mécontentement suscité par le malentendu autour des indemnités. On pouvait ainsi entendre des syndicalistes

expliquer aux travailleurs “qu’on ne fait pas la grève pour être payé” mais au nom d’une solidarité collective. Au-delà, de cette méconnaissance du syndicalisme et de ses registres d’actions, c’est en fait souvent le problème même de la “conscience” de ces travailleurs envers leur propre condition de travail qui est mis en avant ; une mission importante serait alors l’éducation permanente, comme le formule l’animateur du MOC responsable de la MDL :

[Du] point de vue d’une éducation permanente, [...] le but est l’auto-émancipation à travers la prise de conscience des difficultés que les travailleurs ont concernant leur propre situation. Ça passe par notamment politiser leur situation, à leur faire prendre conscience de degrés supérieurs de problèmes que leur situation comprend. Tout simplement, bah la précarité du fait de leur statut ou de leur régime fiscal, que ce soit indépendant ou P2P, tient aussi à la difficulté de faire la différence entre indépendant et salarié.

Du point de vue des travailleurs sans-papiers, en revanche, les tentatives d’organisation par un syndicat qui, par ailleurs lutte pour l’interdiction d’un régime nécessaire à leur revenu, peuvent paraître instrumentales, comme l’exprime ici un livreur sans-papiers à propos de la grève :

Donc l’inconvénient avec les syndicats c’est que [...] ils vous utilisent pour faire leur propre publicité. Oui, nous on le qualifie ainsi parce que on les voit toujours deux fois quand on fait des manifestations. Ils sont là avec nous mais du côté inter-administratif avec le gouvernement on ne voit pas leur effort sur ce sens. C’est pourquoi on dit c’est ça, quand on fait appel à eux c’est une manière peut-être de venir faire leur publicité des syndicats.

Ainsi cette peur de l’instrumentalisation est fondée sur la perception d’un décalage entre la stratégie syndicale et les intérêts objectifs des livreurs, en tant qu’il s’agit de livreurs sans-papiers. Ce qui est pris pour une absence de conscience par les acteurs syndicaux et militants, serait plutôt le résultat d’un désaccord stratégique. En filigrane de l’enjeu de constitution d’une base de travailleurs, c’est donc fondamentalement la question de la démocratie syndicale qui se pose : au nom de quoi, et de qui, le syndicat mène-t-il son action, et s’agit-il de mobiliser les travailleurs pour se reconnecter avec les revendications du terrain, ou pour légitimer une stratégie salariale à travers une représentativité construite à posteriori ? Cette difficulté de représentation a été mise en lumière par cette alliance temporaire qui a eu pour effet de révéler les intérêts contradictoires produits par le modèle d’emploi des plateformes. En effet, les acteurs qui y prennent parts sont placés dans une tension apparemment irrésoluble entre droits associés aux salariat et opportunités de l’informalité.

5 Conclusion

Le modèle des plateformes de livraison a été présenté dès le départ comme une promesse d'opportunités, en termes de sources de revenus et d'insertion professionnelle, des groupes de travailleurs diversifiés. Cependant, elles ont consolidé leur modèle en exploitant des inégalités préexistantes, pérennisant une forme d'intégration prédatrice de travailleurs déjà marginalisés (Altenried 2021). Cette ambivalence de la plateforme comme opportunité prédatrice était déjà sensible lors de la phase d'implémentation des plateformes. Or, suite à la recomposition de la main-d'œuvre, la question des inégalités raciales est devenue centrale. Dans ce contexte, les travailleurs sans-papiers se retrouvent enchaînés à une double dépendance : d'une part, à la plateforme qui impose des conditions de travail exigeantes en termes de rapidité et de performance ; d'autre part, aux loueurs de comptes, lorsqu'ils ne possèdent pas leur propre accès à ces plateformes du fait de leur statut migratoire. Dans ce cadre, l'analyse du mouvement de grève met en évidence les difficultés qu'a le syndicat de se saisir des rapports multiples de dépendance et de vulnérabilité. Ainsi, le passage d'un système dérégulateur s'attaquant aux bases du salariat, à un système qui institutionnalise l'informalité s'adressant aux exclus du modèle salarial, ont fragilisé les mécanismes de représentation et d'organisation syndicale. Le maintien d'une stratégie axée sur la réintégration du salariat a eu pour effet de redoubler l'invisibilisation de la figure du travailleur sans-papier et entrave la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans la logique d'action syndicale.

Il s'agit là d'une tension récurrente dans l'analyse des relations entre syndicats et travailleurs précaires ou marginalisés (Gagné, Dupuis 2016). Dans le cas de la présente grève, il a été montré que les syndicats, en axant leur stratégie sur la reconnaissance de la relation salariale via le lien de subordination, n'adaptent que de manière hésitante leur répertoire d'action en « faveur des droits de l'ensemble des travailleurs, ce compris les travailleurs migrants » (Van Hooren et al. 2021). La race, le statut migratoire et la précarité du travail tissent une trame complexe qui dépasse les enjeux classiques de la négociation collective au sein du salariat (Yerochewski, Gagné 2017). Ce dédoublement de la précarité renforce une « dépendance à un 'donneur d'ouvrage unique' et explique pourquoi les mobilisations des travailleurs - papiers ont longtemps été considérées comme improbables » (Moice, Potot 2010, 10).

Les difficultés rencontrées par les syndicats pour organiser les travailleurs atypiques s'expliquent ainsi par le fait qu'ils se reposent principalement sur un pouvoir structurel (Webster et al 2016), malgré le fait que le travail des plateformes se déroule, en grande partie, en dehors du cadre structuré du lieu de travail, généralement défini comme un espace réunissant travailleurs et employeurs. On

comprend alors que ces difficultés sont liées à l'état de fait imposées par les plateformes plutôt qu'à la capacité organisationnelle des syndicats. En effet, l'inadaptation de la stratégie syndicale dans ce contexte montre comment les plateformes mettent en tenaille l'action conjointe des syndicats et des travailleurs en produisant des intérêts revendicatifs contradictoires. En tant qu'elles sont des 'infrastructures d'arrivées' (Doorn, Vijay 2021) les plateformes placent les travailleurs marginalisés dans une situation d'ambivalence entre opportunité et prédation. Ce faisant, elles créent le décalage entre des travailleurs qui ne sont pas concernés en l'état par la négociation collective et des structures syndicales qui ne sont armées ni pour proposer des cadres d'opportunités alternatives correspondant à la situation migratoire des travailleurs, ni pour visibiliser la situation de marginalisation sur laquelle repose cette prédation. A l'inégalité produite par le système de prédation des plateformes, se superpose alors une inégalité liée à la représentation des intérêts des travailleurs sans-papiers au sein des structures syndicales existantes.

Bibliographie

- Abdelnour, S.; Bernard, S. (2018). « Vers un capitalisme de plateforme ? Mobiliser le travail, contourner les régulations. Présentation du Corpus ». *La Nouvelle Revue du Travail*, 13, 1-17.
<https://doi.org/10.4000/nrt.3797>
- Alberti, G., Holgate, J.; Tapia, M. (2013). « Organising Migrants as Workers or as Migrant Workers ? Intersectionality, Trade Unions and Precarious Work ». *International Journal of Human Resource Management*, 24(22), 4132-48.
- Altenried, M. (2021). « Mobile Workers, Contingent Labour. Migration, the Gig Economy and the Multiplication of Labour ». *Environment and Planning A: Economy and Space*, 56(4), 1113-28.
- Baril, É. (2023). « Citizen-rentier-ship. Delivering the Undocumented to Labour Platforms in Paris ». *Antipode*, 56(4), 1132-51.
- Bernard, S. (2020). « Des salariés déguisés ? L'(in)dépendance des chauffeurs des plateformes numériques ». *Sociologie du travail*, 62(4), 1-23.
<https://doi.org/10.4000/sdt.35722>.
- Bernard, S. (2023). *Uberusés. Le capitalisme racial de plateforme à Paris, Londres et Montréal*. Paris: Puf.
- Brodersen, M. et al. (2023). « Dynamiques de l'organisation collective des coursiers et des chauffeurs en Belgique. Histoires parallèles et rapprochement ambigu ». *Relations industrielles*, 78(3).
<https://doi.org/10.7202/1110484ar>.
- Brodersen, M.; Martinez, E. (2022). « De l'entreprise-réseau à l'économie de plateforme. Les impasses des négociations ». *La Nouvelle Revue du Travail*, 21, 1-15.
<https://doi.org/10.4000/nrt.12858>.
- Casilli, A. (2017). « Digital Labor Studies Go Global. Toward a Digital Decolonial Turn ». *International Journal of Communication*, 11, 3934-954.
- Cingolani, P. (2021). *La colonisation du quotidien. Dans les laboratoires du capitalisme de plateforme*. Paris: Éditions Amsterdam.
- Collovald, A.; Mathieu, L. (2009). « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical ». *Politix*, 86(2), 119-143.
- van Doorn, N.; Vijay, D. (2021). « Gig Work as Migrant Work: The Platformization of Migration Infrastructure ». *Environment and Planning A: Economy and Space*, 56(4), 1129-1149.
<https://doi.org/10.1177/0308518X211065>.
- Dufresne, A.; Leterme, C.; Vandewattyne, J. (2018). « Les mobilisations du collectif des coursier.e.s contre Deliveroo ». *Courrier Hebdomadaire du Crisp*, 2383-2384, 45-7.
- Felder, M. et al. (2020). « Between Hospitality and Inhospitability. The Janus-Faced 'Arrival Infrastructure' ». *Urban Planning*, 5(3), 55-66.
<https://doi.org/10.17645/up.v5i3.2941>.
- Gagné, D.; Dupuis, M.-J. (2016). « Quand le syndicat devient vecteur d'inégalités. Les effets des clauses 'orphelins' sur l'association syndical ». *Relations industrielles*, 71(3), 393-417.
- Gomes, B. (2022). « Capitalisme de plateforme. Les travailleurs sans-papier toujours en bout de chaîne ». *Plein droit*, 135(4), 17-22.
- Van Hooren, F. et al. (2021). « Inclusive Advocacy ? Trade-Union Activity in Support of the Rights of Domestic Workers in Continental Europe ». *Politique européenne*, 74(4), 108-34.
- Dufresne, A.; Leterme, C. (2021). *Travailleurs de plateforme. La lutte pour le droit dans l'économie numérique*. Bruxelles: GRESEA.

- Lam, L. ; Triandafyllidou, A. (2021). « An unlikely stepping stone ? Exploring how platform work shapes newcomer migrant integration ». *Transitions: Journal of Transient Migration*, 5, 11-29.
- Marrone, M. ; Finotto, V. (2019). « Challenging Goliath : Informal Unionism and Digital Platforms in the Food Delivery Sector. The Case of Riders Union Bologna ». *Partecipazione e conflitto*, 12(3), 691-716.
- Mauzé, G. ; Vertongen, Y. L. (2017). « 1974. Migrants et syndicats se mobilisent en Belgique ». *Plein droit*, 115(4), 32-6.
- McMillan Cottom, T. (2020). « Where Platform Capitalism and Racial Capitalism Meet : The Sociology of Race and Racism in the Digital Society ». *Sociology of Race and Ethnicity*, 6(4), 441-9.
- Morice, A. ; Potot, S. (2010). « Introduction. Travailleurs étrangers entre émancipation et servitude ». Morice, A. ; Potot, S. (éd.), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers*, 5-21. Paris: Karthala. Hommes et sociétés.
- Popan, C. (2021) « Embodied Precariat and Digital Control in the “Gig Economy”. The Mobile Labor of Food Delivery Workers ». *The Journal of urban technology*, 31(1), 109-28.
- Raess, D. ; Burgoon, B. (2015). « Flexible Work and Immigration in Europe ». *British journal of industrial relations*, 53(1), 94-111.
- Robins, D. (2023). « Invisible Migration and “Perverse” Capital. Exploring the Experiences of Migrant Delivery Riders ». *The International migration review*, 1-25.
<https://doi.org/10.1177/01979183231191746>.
- Rosenblat, A. ; Stark, L. (2016). « Algorithmic Labor and Information Asymmetries: A Case Study of Uber's Drivers ». *International Journal of Communication*, 10, 3758-84.
- Srnicek, N. (2017). *Platform Capitalism*. Cambridge: Polity Press.
- Webster, E. ; Joynt, K. ; Sefalafala, T. (2016). « Informalization and Decent Work: Labour's Challenge ». *Progress in Development Studies*, 16(2), 203-18.
- Yerochewski, C. ; Gagné, D. (2017). « Quand le droit conforte les stratégies syndicales reproduisant les arrangements institutionnels sources de discrimination systémique ». *Relations industrielles*, 72(3), 551-73.